

JEAN DAYRE

## La dérivation des revenus et ses risques économiques

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 85 (1944), p. 131-134

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1944\\_\\_85\\_\\_131\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1944__85__131_0)

© Société de statistique de Paris, 1944, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

## LA DÉRIVATION DES REVENUS ET SES RISQUES ÉCONOMIQUES

### Application au marché de l'habitation populaire.

Dans une économie en expansion, de nouveaux revenus apparaissent : intérêts des capitaux investis, salaires à primes... Quelle est leur action sur les prix, sur la monnaie, sur l'équilibre économique?

Il semble, de prime abord, que ces revenus nouveaux ne puissent avoir d'influence pernicieuse lorsqu'ils sont gagés par un accroissement équivalent de richesses réelles, au moins lorsque ces richesses sont des biens consommables.

Nous verrons que la réalité est plus complexe et que la dérivation de ces revenus, sains par eux-mêmes, peut aboutir à des conséquences tout à fait malsaines, qui mettent en péril la monnaie ou l'équilibre économique, et contre lesquelles la société ne peut se protéger que par une technique fiscale appropriée.

Nous ferons une application de ces idées au cas du marché de l'habitation populaire.

#### I. — Étude générale.

Raisonnons sur l'exemple schématique d'un pays dont le revenu collectif en 1943 (500 milliards) résulte de la production de deux marchandises A et B :

20 milliards de kilos de A à 10 francs. . . . .	200 milliards
30 milliards de kilos de B à 10 francs. . . . .	300 —
Total. . . . .	500 milliards

Supposons qu'en 1944, les producteurs de A obtiennent un surcroît de production de 10 % (2 milliards de kilos) et que les revenus distribués à ces producteurs (intérêts, salaires) augmentent corrélativement de 10 % (20 milliards).

Si les producteurs de A se portent acquéreurs de leur propre surproduction, aucun trouble n'affecte le système économique qui devient :

22 milliards de kilos de A à 10 francs. . . . .	220 milliards
30 milliards de kilos de B à 10 francs. . . . .	300 —
Total . . . . .	520 milliards

Ainsi : revenus croissants, production croissante, prix stables, bien-être croissant. Ce sont les traits d'une économie en équilibre dynamique.

Les conséquences sont toutes différentes si les surcroîts de revenus engendrés par la surproduction d'une marchandise négligent cette marchandise et se portent sur l'achat d'autres produits.

Supposons que les 20 milliards de revenus supplémentaires du secteur A soient employés à la demande du produit B.

Le prix de la marchandise B va monter sous la poussée de la demande et le secteur B va encaisser à son tour un revenu supplémentaire de 20 milliards qui sera redistribué sous forme de profits ou salaires supplémentaires.

Quelle sera la conséquence de ce *détour de revenus* sur la structure économique? L'hypothèse se dédouble suivant l'emploi du revenu dérivé de 20 milliards encaissé par le secteur B.

1<sup>er</sup> cas. — *Les producteurs de B se portent acquéreurs des 2 milliards de kilos supplémentaires du produit A dont les producteurs de A n'ont pas voulu.*

Le circuit des revenus se ferme alors correctement, mais la hausse des prix se trouve consolidée.

Traduction comptable :

22 milliards de kilos de A à 10 francs. . . . .	220 milliards
30 milliards de kilos de B à 10 fr. 66 . . . . .	320 milliards
Total. . . . .	540 milliards

On voit dans ce schéma que l'accroissement de 20 milliards du revenu collectif est *dédoublé par le détour de son emploi*.

Un faux revenu de 20 milliards se greffe sur le revenu d'origine et l'augmentation globale du revenu collectif apparent atteint le double, soit 40 milliards.

Conséquence : le revenu collectif augmente plus que la production; le niveau général des prix monte, la monnaie perd une partie de son pouvoir d'achat.

Bref, *le détour du revenu a les mêmes effets qu'une poussée salariale directe.*

Ce résultat n'est d'ailleurs possible qu'aux prix d'une inflation monétaire, soit par accroissement de l'émission, soit par accroissement de la vitesse de circulation.

Car il faut que les producteurs de B disposent en temps utile du supplément de pouvoir d'achat leur permettant d'acquérir la marchandise A, et cela sans attendre les recettes que permettra la vente de B, à un prix majoré, aux surproducteurs de A.

2<sup>e</sup> cas. — *Les producteurs de B ne se portent pas acquéreurs de la surproduction de A.*

Cela peut advenir soit parce que les producteurs de B préfèrent leur propre marchandise (auquel cas ils entrent en concurrence avec les producteurs de A pour l'achat de cette marchandise B), soit parce qu'ils manquent de monnaie, soit encore parce que la monnaie ne circule pas assez vite. On conçoit par exemple que la dérivation des revenus et leur emploi se produiraient plus facilement si les paiements d'intérêts ou de salaires étaient quotidiens au lieu d'être mensuels ou annuels.

Quoi qu'il en soit, dès lors que les producteurs de B ne demandent pas la surproduction de A, celle-ci n'est pas vendable. Les prix de la marchandise A s'effondrent, et avec eux, le surcroît de revenus qui émigrerait vers le secteur B.

Non seulement la hausse des prix de B menaçante sera contrariée par cette résorption des revenus supplémentaires, mais il est tout à fait possible que la dépression du marché de A gagne le marché de B et que l'économie tout entière soit plongée dans le marasme. Tel sera le cas si les entrepreneurs du secteur A, pour valoriser leur marché, restreignent leur production et licencient des travailleurs, car ces travailleurs mis en chômage sont autant de consommateurs qui manqueront au marché des produits B.

*Conclusions et solutions possibles.*

Le détour des revenus engendrés par la surproduction est une cause de troubles graves pour l'économie. Il aboutit soit à la mévente de la surproduction, et consécutivement à une crise, soit à la vente dans un processus inflationniste.

Comment ces conséquences peuvent-elles être déjouées?

1<sup>o</sup> Supposons une surproduction non plus localisée, mais générale. Les surcroîts de revenus distribués pourront s'échanger entre eux. Le dédoublement des revenus engendrés par la surproduction aura pour réplique le dédoublement de la surproduction elle-même.

Ainsi, la surproduction de A aura pour débouché le surcroît de revenus de B et réciproquement.

L'économie s'épanouira en équilibre dynamique, à prix stables, comme dans le cas d'une surproduction localisée achetée par ses propres facteurs.

Mais cette solution est exceptionnelle car le progrès technique ne se développe pas harmoniquement dans toutes les branches de la production. Certaines branches, comme l'agriculture, restent en retard.

2° La poussée des prix de la marchandise B et la dépression des prix de la marchandise A peuvent aboutir à un déplacement des facteurs de la production du secteur A vers le secteur B. D'où accroissement de la production de B et restriction de la production de A. Mais ce transfert est souvent paralysé par la viscosité du milieu économique. Il joue difficilement sur la main-d'œuvre, et pas du tout sur les capitaux investis, qui ne peuvent se dégager quand ils sont matérialisés sous forme d'équipements. Tel est le cas des exploitations immobilières. Les logements disponibles sur le marché de l'habitation représentent une production permanente de « services d'habitation » qui est incompressible.

3° Reste la possibilité de saisir par l'impôt le revenu dérivé du secteur A vers le secteur B *avant que son emploi dans le secteur B ait pu être distribué sous forme de salaires et de profits supplémentaires*. Cet impôt pourra être consacré à couvrir le déficit du secteur A. Il s'ensuit que les prix de la marchandise A pourront baisser dans la mesure où ceux du produit B auront augmenté, et cela sans que la faillite s'ensuive pour le secteur A. Le risque d'inflation des revenus et des prix est ainsi écarté.

Ce transfert du revenu dérivé par l'impôt compensateur représente une véritable indemnité d'assurance contre le risque de surproduction.

Mais il ne faut pas se dissimuler que le recouvrement de cet impôt devra, pour être efficace, mettre en œuvre une technique fiscale entièrement nouvelle. Si on laissait le secteur B encaisser le revenu dérivé de 20 milliards, ce revenu ne tarderait pas à se transformer en profits et salaires, échappant, sinon en totalité, du moins en majeure partie, à l'action compensatrice du pouvoir fiscal.

On est donc conduit, pour réussir la compensation, à interposer entre le secteur B et les consommateurs, un comptoir de vente qui interceptera la plus-value dérivée et la restituera, avant qu'il ne soit trop tard, au secteur A dont elle provient.

D'une manière plus générale, ce système d'assurance des débouchés suppose l'instauration de comptoirs de vente corporatifs, les uns vendant à perte (secteurs progressifs), les autres avec profit (secteurs stationnaires) et compensant entre eux leurs résultats financiers.

Cette solution permettrait, en toutes circonstances, de garantir l'économie contre les troubles qui la menacent chaque fois que les revenus engendrés par une production nouvelle négligent cette production au profit des autres.

## II. — Application au marché de l'habitation populaire.

C'est un fait bien connu que la construction des habitations populaires n'est pas rentable. Il est aisé d'en voir les raisons.

Chaque fois qu'un groupe de maisons nouvelles est mis en service, le revenu national apparent s'accroît des intérêts promis aux capitalistes (grands ou petits) qui en ont financé la construction.

En regard, le revenu national réel, c'est-à-dire la production nationale, s'accroît des « services d'habitation » offerts à la population. L'existence d'une nouvelle maison à louer équivaut en effet à une production nouvelle de marchandises et l'usage de cette maison par le locataire est économiquement assimilable à une consommation de marchandises.

Supposons, pour fixer les idées, que la construction des habitations nouvelles ait nécessité des emprunts dont la charge d'intérêt, en 1943, soit de 20 milliards. Ce sont 20 milliards qui vont venir s'ajouter au revenu national antérieur. En regard, les sociétés de gestion immobilière mettent sur le marché des habitations nouvelles dont la valeur locative est, par hypothèse, de 20 milliards (1).

Si les obligataires des sociétés de gestion se portaient demandeurs des habitations nouvelles, le circuit économique se fermerait aisément et la construction des maisons serait rentable, car les capitalistes trouveraient, dans leur revenu supplémentaire en intérêts, le moyen d'acquitter les loyers, d'égale valeur (1) de ces habitations.

Mais tel n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de maisons populaires urbaines ou rurales. Car il est rare que les travailleurs auxquels ces logements seront offerts aient eu le moyen d'épargner des sommes suffisantes pour en financer la construction.

On est ainsi devant le paradoxe suivant :

a) D'une part, des travailleurs, produisant des denrées alimentaires, des vêtements, des transports..., dont le pouvoir d'achat reste provisoirement inchangé; ces travailleurs ne peuvent supporter la charge locative des nouvelles habitations, sauf s'ils se résignent à des

---

(1) Nous négligeons, pour simplifier la démonstration, les charges d'impôts et d'entretien qui correspondent à des revenus accessoires pour d'autres éléments de la population.

privations équivalentes sur d'autres chapitres, ce qui est pratiquement impossible s'ils n'ont que le minimum vital:

b) D'autre part, des capitalistes, qui détiennent le surcroît de pouvoir d'achat nécessaire, mais qui ne sont ni désireux, ni d'ailleurs sollicités, de prendre à bail les habitations populaires réservées aux premiers.

Comment le revenu des capitalistes peut-il être transféré aux travailleurs pour leur permettre de payer les loyers? C'est tout le problème de la rentabilité des constructions à usage populaires.

Si les capitalistes emploient leurs revenus en consommations de luxe ou en placements, leurs demandes pèseront sur le marché des productions correspondantes et détermineront la hausse de leurs prix. Il est théoriquement possible qu'à la faveur de cette hausse, les travailleurs, de proche en proche, obtiennent des augmentations de salaires qui leur permettront de louer les habitations offertes. Mais le processus sera nécessairement très lent et très aléatoire.

Une partie importante des revenus consommés ou placés restera pendant longtemps entre les mains d'intermédiaires, chefs d'entreprises ou autres capitalistes, n'ayant rien de commun avec les travailleurs dont on veut améliorer le sort. Et lorsque les revenus dérivés, de relais en relais, auront finalement pris la forme d'augmentation de salaires, largement distribués dans toutes les couches de la population active, il y aura beau temps que les sociétés de gestion immobilière auront déposé leur bilan.

Même si ces sociétés pouvaient attendre, la hausse des prix, répercutée et amplifiée de secteur en secteur, consacrerait la dépréciation de la monnaie.

Cette hausse générale ne pourrait être évitée que si la mise en service des habitations nouvelles s'accompagnait d'un accroissement parallèle de la production dans les autres secteurs d'activité. Les majorations de salaires accordées auraient alors un caractère sain puisqu'elles n'entraîneraient pas d'augmentation des prix de revient. Mais on a déjà vu qu'il ne faut pas trop compter sur un développement harmonique du progrès technique dans toutes les branches de la production.

Il est donc salutaire de saisir les revenus capitalistes dérivés à l'origine de leur circuit à l'occasion du premier acte de consommation ou de placement, à l'occasion de la première tension de prix que révèle leur emploi (hausse de produits de luxe, de terrains, de valeurs mobilières...).

Si les bénéfices découlant de ces opérations étaient interceptés par des comptoirs de vente contrôlés par l'autorité publique, ainsi que nous l'avons suggéré dans la partie générale de cette étude, et s'ils étaient immédiatement reversés aux sociétés de gestion immobilière, le problème de la rentabilité de ces exploitations serait résolu par la technique fiscale.

Le Gouvernement aurait alors le moyen de développer une large politique sociale de l'habitation, au profit des classes populaires, urbaines et rurales, sans troubler l'équilibre économique et la stabilité monétaire.

Jean DAYRE.

\* \* \*